

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCIEU LE ROI
DU MARDI 12 AVRIL 2018**

Etaient présents : Mrs et Mmes Patrick FOURCHEGU, Christophe Noyerie, Jean-Louis BOGIRAUD, Maryse FAY, Eric BANC, Catherine DESCHAMPS, Joseph DESRIEUX, Blandine DANANCHER, Alain DUBOSQ

Ouverture de la réunion à 19H15

Secrétaire de séance : Blandine Danancher

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel. Tous les conseillers sont présents,

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du 15 Mars 2018 dernier.

Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder le sujet des divers budgets, monsieur le maire remercie Monsieur DESPORTES Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques venu à sa demande pour présenter les comptes administratifs de la commune et du Service Assainissement 2017 et proposer les prévisions budgétaires pour ceux de 2018.

Une revue détaillée des documents a donc été faite de manière professionnelle et pédagogique . Des réponses précises ont été apportées aux questions posées

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 186 413,37 €

Recettes : 200 217,85 €

Le résultat de clôture laisse donc apparaître un excédent de 13 804,48 €

Section d'investissement :

Dépenses : 35 342,36 €

Recettes : 44 461,73 €

Le résultat de clôture laisse donc apparaître un excédent de 9 119,37 €

Le résultat global est un excédent de 22 923.85 €

Monsieur le Maire se retire, M. NOYERIE Christophe 1er Adjoint soumet aux voix le compte administratif 2017. Voté à l'unanimité avec 8 pour, 0 contre et aucune abstention.

Monsieur le Maire revient dans la salle et soumet aux voix le compte de gestion du Trésorier. Voté à l'unanimité avec 9 pour, 0 contre et aucune abstention.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 25 776.02 €

Recettes : 16 571.63 €

Le résultat de clôture laisse donc apparaître un déficit de 9 204.39 €

Section d'investissement :

Dépenses : 5 451.45 €

Recettes : 32 822.31 €

Le résultat de clôture laisse donc apparaître un excédent de 27 370.86 €

Le résultat global est un excédent de 18 166.47 €

Monsieur le Maire se retire, M. NOYERIE Christophe 1er Adjoint soumet aux voix le compte administratif 2017. Voté à l'unanimité avec 8 pour, 0 contre et aucune abstention.

Monsieur le Maire revient dans la salle et soumet aux voix le compte de gestion du Trésorier. Voté à l'unanimité avec 9 pour, 0 contre et aucune abstention.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :

En préambule, Monsieur DESPORTES, propose de situer la commune grâce à des éléments comparatifs dont-il dispose pour donner un éclairage indispensable en vue de la prise d'une décision cohérente.

Au regard des éléments fournis, la commune se situe dans une moyenne haute en matière de fiscalité en se référant aux taux appliqués dans les communes identiques, à la moyenne départementale et Nationale.

Il est donc décidé à l'unanimité des votes de ne pas changer les taux pour cet exercice 2018.

Budget Primitif 2018 :

Propositions pour la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 284 332.93 €

Propositions pour la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 62 538,92 €.

Soit un budget global de 346 871.85 €.

Les travaux 2018 se résument à des travaux d'entretien de voirie communale dans la limite des possibilités financières de la commune, ainsi que l'entretien du patrimoine bâti, dans le cadre du fonds de concours versé par la Communauté de Communes Arche AGGLO.

Le budget est accepté à l'unanimité.

Budget Primitif 2018 service assainissement :

Propositions pour la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 34 113.31€

Propositions pour la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 40 348.20 €.

Soit un budget global de 71 791.51 €.

Le budget est accepté à l'unanimité.

Fonds Unique Logement (F.U.L) :

Monsieur le maire rappelle que cette démarche conduite par le département a pour objectif principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des

difficultés, moyennant une contribution financière de la commune calculée au prorata du nombre d'habitants.

Pour information, cette somme n'avait pas été versée en 2017, vu la situation financière délicate. Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer pour ou contre un versement en 2018.

Votes «contre» à l'unanimité.

Programme Local de l'Habitat :

Tous les conseillers ayant reçu le courrier du VP d'Arche Agglo en charge de l'habitat dans lequel il est demandé, suite à délibération du Conseil d'Agglo, aux communes de donner leur avis par délibération dans les deux mois à compter de sa réception.

En termes d'habitat, la situation atypique de Boucieu le Roi devra conduire à une réflexion et une étude ultérieure selon l'avis des uns et des autres.

Il est alors procédé au vote :

Résultat : 9 Abstentions

Compétence de la défense extérieure contre l'incendie(DECI) :

Le SDIS n'assurant plus le contrôle du débit et de la capacité des bornes incendies.

La responsabilité incombant aux maires, il est proposé par Serena (syndicat des réseaux d'eaux potables du Nord de l'Ardèche), d'exercer une mission d'assistance en vue de fournir au SDIS de l'Ardèche les informations requises relativement aux Points d'Eau Incendie (PEI) par le règlement Préfectoral de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

A titre indicatif, Mr le maire précise que le coût de la prestation est de 40 € HT par Point d'eau. La commune en disposant de 9, le coût global est estimé à 432 € TTC.

Suite à délibération des membres du Conseil, la décision de valider cette assistance, à l'unanimité.

Renouvellement de la convention d'occupation précaire entre Arche AGGLO et la commune de Boucieu le Roi pour une durée de 3 ANS :

Monsieur le maire rappelle que suite à délibération du Conseil d'Agglomération (séance du 20 Décembre 2017), le renouvellement de la convention pour la mise à disposition du parking de Boucieu le Roi a été approuvé par les conseillers communautaires.

Lecture est faite ensuite des modalités de reconduction reprises dans un document envoyé par ARCHE AGGLO ;

La rédaction de ce document reprenant les conditions sont jugées satisfaisantes.

Il est alors procédé au vote.

Approuvé à l'unanimité, les conseillers autorisent le maire à signer cette convention en l'état.

Informations diverses :

Cotisation bibliothèque : Si dans les textes, il n'est pas possible de procéder à un recouvrement (hors régie) d'un montant inférieur à 15 €, le Trésorier, Mr DESPORTES a accepté la possibilité de demander par exception, un paiement en dessous de 15 €.

Les bénévoles gérants l'activité de la bibliothèque municipale pourront donc continuer à encaisser leurs adhésions d'un montant de 10 € annuel (inchangées).

Demande d'emplacement sur la place «du Bruas» :

Dans un courrier en date du 9 Avril 2018, Mr Frédéric BANC sollicite les membres du Conseil municipal pour «s'installer avec un camion/magasin sur la place du Bruas à Boucieu le Roi, dans le cadre une vente ambulante de produits à la vente et rôtisserie» plusieurs jours de la semaine. Mr le maire précise que l'activité commerciale de Mr Banc Frédéric est enregistrée au registre du Commerce et des Stes et celui-ci a fait les démarches lui permettant l'exploitation en tant que «micro Entrepreneur».

Les membres du conseil sont favorables pour un stationnement à titre gracieux, à l'unanimité, charge au maire de s'assurer de la réglementation en vigueur auprès du Service Départemental des routes en matière de sécurité et de responsabilités aux abords de la RD 534. Les prescriptions relatives aux textes en vigueur concernant la législation devront être respectées par l'occupant de l'espace qui est communal.

La commune de Boucieu le Roi vient de recevoir la notification d'une inscription dans le guide vert du Michelin qui lui a décerné une étoile.

Le point concernant la méthodologie de mise en place de la signalétique de «l'adressage postal» n'a pas été abordé. Il a été décidé le report de cette réflexion à programmer lors d'un groupe de travail de la commission concernée.

Fin de la séance : 22H00

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,